

*Inauguration de la Digue de la Pointe-Rouge à Marseille
Mardi 26 janvier 2010*

Discours du Président Eugène Caselli

Je vous remercie de votre présence sur ce site du port de la Pointe-Rouge qui est particulièrement dédié aux activités liées à la voile et au canotage. Ainsi que vous pouvez le voir, cet espace voiles légères est protégé par une digue qu'il a fallu reprendre de façon à ce que l'ouvrage empêche les franchissements par les vagues.

Cette protection étant désormais assurée, l'aménagement de l'espace va se poursuivre afin que les activités qui y sont organisées et le public qui y a accès bénéficient de conditions d'accueil satisfaisantes. Commodités, confort et sécurité seront ainsi très sensiblement améliorés, le tout dans un véritable esprit écologique puisque le choix des différents matériaux utilisés sur le site et d'un éclairage base consommation avec alimentation électrique solaire a été dicté par ces considérations.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la politique que mène Marseille Provence Métropole dans l'exercice de ses compétences dans les domaines du nautisme et de la plaisance. Nous consacrons ainsi deux millions et demi à trois millions d'euros par an à la modernisation de nos 24 ports, à la mise aux normes de leurs installations, à l'environnement et aux services apportés aux usagers, notamment dans les clubs.

Je ne vais pas vous faire la liste de tout ce qu'il y aurait à faire, elle est pratiquement illimitée, notamment parce que nous affrontons la redoutable coalition du vent, de la mer et des embruns. Avant même d'envisager et d'entreprendre l'extension des ports, afin de mieux répondre à la demande considérable de places que nous ne pouvons satisfaire, bien que MPM constitue le deuxième pôle de plaisance d'Europe, il faut ainsi reprendre des digues – ce qu'on a fait ici, à la Pointe-Rouge, et qu'il faut encore faire au Frioul -, remplacer des pannes, créer ou renouveler des mouillages, construire ou reconstruire des bâtiments, comme cela sera fait d'ici cet été au Frioul, quand il ne s'agit pas de procéder carrément à des confortements de falaise, comme nous avons dû le faire sur la Côte Bleue.

Notre ambition reste élevée : accéder au rang de capitale européenne du nautisme et de la plaisance, mais dans le cadre d'une politique de tourisme durable qui préserve notre richesse essentielle que constitue notre littoral et nos plans d'eau, et qui favorise une plaisance active et de haut niveau, mais populaire et éducative.

Ce projet de l'espace dit des voiles légères du port de la Pointe-Rouge correspond tout à fait bien à cet objectif.

Je vous remercie de votre attention.